

la parole pour formuler mes premières observations au sujet de l'Adresse, au nom de l'opposition officielle, qu'il me soit permis de répéter ce que je disais l'autre jour, c'est-à-dire que nous sommes vraiment très sensibles à ce que, pour la première fois dans l'histoire du Parlement canadien, c'est la souveraine en personne qui a prononcé le discours du trône. Nous avons compris le sens historique de cet événement. Parmi les raisons pour lesquelles il nous a été agréable d'accueillir la reine dans notre Parlement, il faut compter le fait que la validité de toutes les mesures législatives votées par nous dépend de la sanction royale. Or cette sanction n'est pas une formalité vide de sens. Sans doute, le souverain, dans le régime parlementaire britannique qui est le nôtre, n'agit que de l'avis de ministres responsables devant la Chambre élue de notre Parlement. Il reste que la Couronne est une partie essentielle, vitale, du Parlement lui-même.

La Couronne est le symbole de l'évolution constitutionnelle de notre tradition parlementaire comme aussi de notre unité nationale. La présence de Sa Majesté la reine, ici à Ottawa dans notre Parlement, a pour nous, en quelque sorte, ranimé ce symbole.

J'ai déjà rappelé que j'exerce désormais à la Chambre de nouvelles fonctions. Je reconnais volontiers que les résultats des dernières élections m'ont déçu. Je n'entends pas pour autant m'étendre sur cette déception, pas plus que je ne veux essayer d'expliquer ces résultats. Ils sont en eux-mêmes d'une éloquence suffisante. Le parti que j'ai l'honneur de diriger depuis neuf ans les a acceptés loyalement et sans hésitation, dans ce qui nous paraît être l'esprit véritable de notre régime parlementaire.

Je suis persuadé que tous les Canadiens ont le droit de s'enorgueillir de la facilité et de l'aisance du changement de gouvernement qui a suivi de très près, du plus près possible, l'annonce des résultats complets de la dernière consultation populaire. Regardons le monde qui nous entoure. Nous constatons que rares sont les pays où un gouvernement bien installé au pouvoir depuis vingt ans puisse être changé si rapidement et avec si peu de confusion. La façon dont le changement s'est accompli peut sans doute inspirer à un grand nombre de nos concitoyens une foi plus profonde dans la vigueur de notre tradition et de nos institutions parlementaires comme elle est propre, aussi, à accroître notre fidélité à tous envers cette tradition et ces institutions.

Comme je l'ai fait hors du Parlement, je tiens à féliciter ici le premier ministre (M. Diefenbaker) de la vigoureuse campagne qu'il a menée et de l'appui qu'il a pu rallier, pour lui-même et son parti, au cours des récentes

élections. Le premier ministre ne s'attend pas que je lui souhaite d'occuper longtemps son poste actuel. Mais je tiens à dire sincèrement que j'apprécie la façon dont il a préservé non seulement la lettre mais aussi l'esprit de la courtoisie parlementaire. Au cours des démarches difficiles et délicates que nécessite un changement de gouvernement, le premier ministre a fait preuve d'une courtoisie et d'une considération que j'ai appréciées et qui, je l'espère, caractériseront toujours les rapports entre les chefs de parti dans notre Parlement.

On me permettra sans doute de dire que ce qui est arrivé le 21 juin était une réponse saisissante à certaines exagérations qu'on a si souvent entendues avant le 10 juin quant aux dangers dont le Parlement était menacé.

Le discours du trône annonce que le gouvernement prendra des mesures pour que les deux Chambres du Parlement puissent s'acquitter plus efficacement de leurs obligations envers la population du Canada. Les honorables députés sont unanimes à souhaiter que le Parlement soit un instrument efficace au service de la population du Canada; ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre espèrent que les discours que le premier ministre a prononcés récemment à Charlottetown et à Montréal,—le compte rendu des journaux donne l'impression qu'à son avis la Chambre devrait accepter en quelque sorte sans discuter le programme que le gouvernement lui soumettra,—ne sont pas un présage des plans qu'envisage le gouvernement en vue de rendre le Parlement plus efficace.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non, c'est une fausse interprétation.

**Le très hon. M. St-Laurent:** J'espère que ce n'est pas une indication précise des plans du gouvernement.

Les honorables députés savent que j'ai dû annoncer, à grand regret, le 6 septembre, que je ne me sentais ni assez fort ni assez vigoureux pour diriger mon parti au cours d'une autre élection générale et que, pour cette raison, j'ai cru bon d'abandonner la direction de mon parti aussitôt qu'on aura pu me choisir un successeur de la façon appropriée. Je doute que, dans toute l'histoire de notre pays, un chef de parti ait pu compter sur une plus grande loyauté ou un appui plus général, pendant toute la durée de son mandat, que j'ai pu le faire moi-même depuis que je suis devenu chef du parti libéral, en août 1948.

Je vous assure monsieur l'Orateur, qu'il ne m'a pas été facile d'en venir à la conclusion qu'il me faudrait renoncer à la responsabilité et à l'honneur de diriger mon parti si peu de temps après son premier revers.

[Le très hon. M. St-Laurent.]